



Modifications mensuelles avril 2019

Liste définitive

CP		Type	Précisions
n°	nom		
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p> <p>Pour connaître les travailleurs concernés, faites tourner la requête disponible dans le BI : gestion courante – outils de contrôle – liste des travailleurs handicapés et aides perçues»</p>
109.00	Habillement et confection	indexation	Indexation de 1,22 % : - des salaires minima et effectifs.
117.00	Industrie & commerce du pétrole	indexation	Indexation de 0,1316 % : des salaires minima précédents.
124.00	Construction	indexation	Indexation de 0,61515 % : - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima. - des indemnités de logement : 13,09 € - des indemnités de nourriture : 27,66 €
125.01	Exploitations forestières	indexation	Indexation de 0,61 % : - des salaires minima - de l'indemnités RGPT.

125.02	Scieries et industries connexes	indexation	Indexation de 0,61 % : - des salaires minima, effectifs - de l' indemnité RGPT. Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.
125.03	Commerce du bois	indexation	Indexation de 0,61 % : - des salaires minima, des effectifs - de l'indemnité RGPT. - de l'indemnité de sécurité d'existence
126.00	Ameublement et industrie transformatrice du bois	indexation	Indexation de 0,62 % : - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima. - Complément RCC
127.00	Commerce de combustibles	adaptation	Adaptation de l'indemnité de séjour forfaitaire à 37,1244 € et de l'indemnité de séjour forfaitaire limitée à 14,9321 € (Montant à confirmer)
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	indexation	Indexation de 0,57 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence.
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	Indexation de 0,56 % : - des salaires minima et effectifs. - des indemnités journalières de nourriture - de logement et de séparation
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	Indexation de 0,56 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence
146.00	Entreprises forestières	Indexation	Indexation de 0,62 % : - des salaires minima et effectifs.
201.00	Commerce de détail indépendant	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques
215.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 1,22 % : - des salaires minima et partie des salaires effectifs correspondant aux minima.
216.00	Notaires	Prime	Prime annuelle d'avril de 264,56 €
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de 0,1316 % : - des minima précédents.

340.00 Technologies orthopédiques	indexation	Indexation de 0,57% : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence des ouvriers uniquement.
--------------------------------------	------------	---